

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/050

Nomenclature préfecture :
Service :

Objet :

1.1 Marchés publics

Direction de l'Administration Générale et de la Commande Publique
Avenants n°1 aux marchés n°202218 L01, L02 et L03 relatifs à la Mission d'assistance à maîtrise d'Ouvrage pour la procédure de passation de la concession d'aménagement pour 3 projets en Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) conclu avec le Cabinet GUAM.

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

15 MARS 2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code de la commande publique,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la décision du président n°2022-156 du 22 août 2022 autorisant la signature des marchés publics relatifs à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la procédure de passation de la concession d'aménagement pour 3 projets en Nouveaux Programmes Nationale de Renouvellement Urbain (NPNRU),

CONSIDERANT la nécessité de modifier le calendrier initial de l'opération s'expliquant par le retard pris dans l'exécution des prestations du présent marché, dû à la restructuration du service Renouvellement Urbain de la Communauté d'Agglomération,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER les avenants n°1 aux marchés n°202218 L01, L02 et L03 relatifs à la Mission d'assistance à maîtrise d'Ouvrage pour la procédure de passation de la concession d'aménagement pour 3 projets en Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), avec l'opérateur économique GUAM, sis 134 rue du Faubourg St Martin à Paris 10^e (75010).

Article 2 : Le calendrier de l'opération est décalé prévisionnellement au 30 juin 2025.

Article 3 : Lesdits avenants n'engendrent aucune incidence financière.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

14 MARS 2024

François Durovray



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenants n.1 aux marchés n.202218 L01, L02 et L03 relatifs à la Mission d'assistance à maîtrise d'Ouvrage pour la procédure de passation de la concession d'aménagement pour 3 projets en Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) conclu avec le Cabinet GUAM.

Date de transmission de l'acte : 15/03/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 15/03/2024

Numéro de l'acte : DP2024-050 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240314-DP2024-050-AU

Date de décision : 14/03/2024

Acte transmis par : Faïza BEN ACHOUR

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics